

Alerte aux consommateurs

Collectivités touchées : Ontario | Date : 18 décembre 2019.

Alerte aux consommateurs : Protégez vos renseignements personnels – Le POAFE ne fait pas de porte-à-porte

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a été avisée que des consommateurs sont actuellement approchés par un vendeur de porte-à-porte prétendant être affilié au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE). Le vendeur a présenté une demande POAFE et a promis au consommateur qu'il réaliserait des économies s'il remplissait le formulaire. La demande POAFE comprend des renseignements personnels tels que le numéro d'assurance sociale, la date de naissance et les renseignements sur le compte ouvert auprès de la compagnie d'électricité.

Ni la CEO ni les organismes agréés d'admission au POAFE ne font de porte-à-porte.

Les consommateurs souhaitant obtenir des renseignements sur le POAFE peuvent visiter le site <https://ontarioelectricitysupport.ca/?lang=fr>, sur lequel ils peuvent faire une demande en ligne et trouver la liste des organismes d'admission sélectionnés par la CEO, s'ils ont besoin d'aide pour déposer une demande.

Conseils aux consommateurs :

- Les consommateurs doivent faire attention à ne pas communiquer leurs renseignements personnels ou les renseignements sur le compte ouvert auprès d'une compagnie d'électricité à une personne ou organisation non autorisée.
- Si vous êtes approché(e) pour remplir une demande POAFE de cette façon, veuillez ne pas remplir la demande. Communiquez plutôt avec la CEO ou votre service de police local si vous soupçonnez une fraude.
- Le POAFE accorde des crédits mensuels sur facture aux consommateurs à faible revenu pour réduire le montant de leurs factures d'électricité. Apprenez-en davantage sur le programme, consultez les conditions d'admissibilité et faites une demande en ligne sur <https://ontarioelectricitysupport.ca/?lang=fr>.

Ressources

Consultez la page www.oeb.ca/aide pour en savoir plus les programmes d'aide financière et les règles spéciales s'appliquant aux consommateurs à faible revenu.